



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk, lundi le 9 janvier 2023 à 20h00, enregistrée, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Louise Boudreault, Marie-Andrée Leduc et messieurs Jacques Proulx, Pierre Bérubé et Michel Bisson;

Madame Elaine Juteau absence motivée;

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

23-01-01

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le maire Hugo Desormeaux dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Émile-de-Suffolk ».

23-01-02

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la présente séance soit ouverte à 20h01.

Adoptée à l'unanimité.

23-01-03

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption des procès-verbaux du 12 et 20 décembre 2022
8. Correspondances
 - 8.1 Remerciements de la paroisse de Saint-Émile-de-Suffolk
9. Voirie
 - 9.1 Rapport du mois de décembre 2022
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 10.2 Projet La Loutre (développement sur la mine)
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Rapport du service Incendie de décembre 2022
12. Loisirs et cultures
 - 12.1 Rapport des Loisirs
 - 12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA
13. **Affaires financières/Résolutions**
 - 13.1 Liste des comptes à payer du mois de décembre 2022 au montant de 30 503.45\$.
 - 13.2 Adoption du règlement 22-003 concernant la rémunération des élus
 - 13.3 Adhésion Québec municipal
 - 13.4 Demande d'appui contre le projet minier "La Loutre"



- 13.5 Équilibrage du rôle ou reconduction
- 13.6 Dépenses incompressibles
- 13.7 Salaire des employés
- 13.8 Taux d'intérêts

- 14. Période de questions
- 15. Varia
- 16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé et demeure ouverte à toute modification.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du maire

Monsieur le maire dépose son rapport.

5. Rapport des délégations

6. Période de questions

23-01-04

7. Adoption des procès-verbaux du 12 et 20 décembre 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

Que le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk adopte les procès-verbaux du 12 et 20 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

8. Correspondances

- 8.1 Remerciements de la paroisse de Saint-Émile-de-Suffolk

9. Voirie

9.1 Rapport de la voirie

Un rapport est déposé pour le mois de décembre 2022.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de décembre 2022.

10.2 Projet la Loutre (développement sur la mine)

Un forum sur les activités minières se tiendra le 26 janvier à Gatineau

11. Sécurité Incendie

11.1 Rapport du Service Incendie

Madame Danielle Longtin dépose le rapport du mois de décembre 2022.

12. Loisirs et cultures

12.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois de décembre 2022.



12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

13. Affaires municipales / Résolutions

23-01-05

13.1 Listes des comptes à payer du mois de décembre 2022

SUR PROPOSITION de monsieur Michel Bisson;

Que les comptes à payer du mois de décembre 2022 au montant de 30 503.45\$ soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de décembre qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale

23-01-06

13.2 Adoption du règlement 22-003 concernant la rémunération des élus

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 12 décembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 22-003 EST ADOPTÉ :

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES PROULX;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses conseillers (L.M., Chap. T-11.001, art.2);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk entend se prévaloir de ce droit en ajoutant les dispositions de la loi (L.M., Chap T-11.001, art. 5), afin que la rémunération soit indexée à chaque année;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à cet effet est donné à la session du 12 décembre 2022, par la résolution 23-01-06, ainsi que le dépôt du projet de règlement 22-003;

POUR CES MOTIFS,

LE CONSEIL MUNICIPAL STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 23 : Une rémunération annuelle de 9442.32\$ est accordée au maire, et une rémunération de 4721.16\$ à chacun des conseillers.

ARTICLE 4 : En plus de la rémunération annuelle, une allocation de dépenses de 4721.16\$ est accordée au maire, et une allocation de dépenses De 2360.64\$ est accordée à chacun des conseillers.

ARTICLE 5 : La rémunération et l'allocation de dépenses, seront versées en 12 versements égaux et payable chaque mois (l.M., chap T-11.001, art. 3)



ARTICLE 6 : Lesdites rémunérations et allocations de dépenses seront indexées annuellement en janvier, selon l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec, d'octobre à octobre, tel que publié par Statistique Canada.

ARTICLE 7 : En cas de remplacement du maire par le maire suppléant, pour une période de plus de 30 jours, le maire suppléant recevra une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compte de ce moment, et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période (l'« m », Chap. T-11.001, art.6).

ARTICLE 8 : En outre des rémunérations plus haut mentionnées, tout membre du conseil, qui dans l'exercice de ses fonctions, a effectué une dépense pour le compte de la municipalité peut, sur présentation d'un état appuyé de toute pièce justificative, être remboursé par la municipalité du montant réel de la dépenses (L.M., Chap. T-11.001, art.26). De plus, le taux de remboursement pour les déplacements autorisés des membres du conseil.

ARTICLE 9 : Le conseil verra à ce que des crédits suffisants soient prévus au budget à ces fins.

ARTICLE 10 : Le présent règlement aura effet au premier janvier 2023 et rétroactif (L.M., Chap. T-11, art. 2).

ARTICLE 11 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

Avis de motion le 12 décembre 2022

Publié le 13 décembre 2022

Adopté le 9 janvier 2023

Adopté à l'unanimité.

23-01-07

13.3 Adhésion Québec municipal

Sur proposition de madame Louise Boudreault;

QUE l'adhésion avec Québec municipal soit renouvelée au montant de 185.00\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

23-01-08

13.4 Demande d'appui contre le projet minier "La Loutre"

ATTENDU QUE des activités d'exploration minière de graphite, menées par Lomiko Metals Inc. (Lomiko), progressent sur le territoire de la MRC Papineau, dans la région administrative de l'Outaouais et sur le territoire de notre Municipalité.

ATTENDU QUE la compagnie Lomiko a rendu public, le 29 juillet 2021, les résultats d'une évaluation économique préliminaire du projet de mine de graphite La Loutre dont le rapport complet a été publié le 10 septembre 2021.

ATTENDU QUE ce projet prévoit une exploitation minière sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Plages mais les « claims » miniers s'étendent aussi sur le territoire de Saint-Émile-de-Suffolk. Il



faut constater que de fait ce sera l'ensemble des municipalités limitrophes au projet qui seront affectées.

ATTENDU QUE le projet minier de La Loutre est une menace pour la qualité des lacs, rivières, nappe phréatique, l'air, la faune et la flore du territoire de St-Émile-de-Suffolk et qu'un très grand nombre de nos citoyens se positionnent contre le projet.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

QUE la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk appui la démarche de la Municipalité de Lac des Plages en attendant le résultat final d'une consultation sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

23-01-09

13.5 Équilibrage du rôle ou reconduction

ATTENDU QU'une lettre a été envoyée concernant l'équilibrage ou la reconduction du rôle d'évaluation par firme Servitech Inc;

ATTENDU QU'après discussion le conseil de Saint-Émile-de-Suffolk désire reconduire le rôle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE le rôle soit reconduit.

Adoptée à l'unanimité.

23-01-10

13.6 Dépenses incompressibles

ATTENDU QUE la municipalité doit faire face à des dépenses incompressibles au cours de l'année 2023;

ATTENDU QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE le conseil autorise les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et autorise le maire et la directrice générale à effectuer le paiement selon, soit la date d'échéance, soit les modalités prévues par la dépense.

- Rémunération des Élus
- Rémunération des employés municipaux ou autres salaires
- Frais de déplacement
- Électricité
- Téléphone
- Centre d'enfouissement (WM)
- Immatriculation des véhicules
- Frais de postes
- Assurances
- Quote-part
- Sûreté du Québec
- Visa.

Adoptée à l'unanimité.



23-01-11

13.7 Salaires des employés

SUR PROPOSITION de madame Marie-Andrée Leduc;

QUE le conseil adopte les salaires des employés 2022 avec l'indice des prix à la consommation d'octobre 2022 de 6.7%;

Adoptée à l'unanimité.

23-01-12

13.8 Taux d'intérêts 18%

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Bisson;

QUE le conseil adopte un taux d'intérêts de 18% pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

14. Période de questions

15. Varia

23-01-13

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la séance soit levée à 20h18.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale

